

Assemblée générale d'Amundi

Vote de toutes les résolutions avec un taux d'approbation moyen de 97,5%
Dividende fixé à 2,90 euros par action
Nouvelle augmentation de capital réservée aux salariés
Changement de gouvernance

Assemblée générale et dividende

L'Assemblée générale des actionnaires d'Amundi s'est tenue lundi 10 mai 2021 hors la présence physique des actionnaires. Les actionnaires avaient la possibilité d'assister et de participer à l'Assemblée générale à distance et en direct, notamment de voter sur les projets de résolutions et de poser des questions pendant la période de discussion ouverte par le Président de l'Assemblée Générale.

Avec un quorum de 89,57%, l'Assemblée a approuvé l'ensemble des résolutions proposées par le Conseil d'administration, avec un score moyen de 97,5%. Les résultats détaillés des votes de l'Assemblée générale sont disponibles sur le site <https://legroupe.amundi.com>.

Comme annoncé le 10 février 2021, la solidité financière d'Amundi lui permet de renouer avec sa politique de dividende¹, à savoir un taux de distribution de 65% du résultat net part du Groupe. Le dividende de l'exercice 2020 a été fixé à 2,90 euros par action, soit un rendement de 3,7%². Il sera détaché de l'action le 13 mai 2021 et mis en paiement à compter du 17 mai 2021.

Nouvelle augmentation de capital réservée aux salariés

A l'issue de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration a décidé d'une augmentation de capital réservée aux salariés dont la réalisation est prévue en juillet 2021. Il s'agit de la quatrième opération depuis la cotation d'Amundi en novembre 2015.

Cette augmentation de capital vient renforcer le sentiment d'appartenance des collaborateurs, et sera réalisée dans le cadre des autorisations existantes votées par l'Assemblée générale de mai 2021. L'incidence de cette opération sur le Bénéfice net par Action devrait être négligeable : le volume maximal de titres créés sera de 1 million de titres (soit 0,5 % du capital et des droits de vote) et la décote proposée aux salariés sera de 30 %.

Gouvernance

Par ailleurs, conformément à ce qui avait été annoncé en février dernier, le Conseil a décidé de faire évoluer la gouvernance à l'issue de l'Assemblée Générale :

- Valérie Baudson a été nommée Directrice générale d'Amundi, succédant à Yves Perrier ;
- Yves Perrier a été élu Président du Conseil d'administration d'Amundi, succédant à Xavier Musca.

¹ Pour mémoire le dividende au titre de l'année 2019 avait été annulé suite aux recommandations de la BCE du 27 mars 2020 en raison du contexte de crise sanitaire

² Par rapport au cours du 7 mai au soir

A propos d'Amundi

Premier gérant d'actifs européen parmi les 10 premiers acteurs mondiaux³, Amundi propose à ses 100 millions de clients - particuliers, institutionnels et entreprises - une gamme complète de solutions d'épargne et d'investissement en gestion active et passive, en actifs traditionnels ou réels.

Ses six plateformes de gestion internationales⁴, sa capacité de recherche financière et extra-financière, ainsi que son engagement de longue date dans l'investissement responsable en font un acteur de référence dans le paysage de la gestion d'actifs.

Les clients d'Amundi bénéficient de l'expertise et des conseils de 4 800 professionnels dans plus de 35 pays. Filiale du groupe Crédit Agricole, Amundi est cotée en Bourse et gère aujourd'hui plus de 1 750 milliards d'euros d'encours⁵.

Amundi, un partenaire de confiance qui agit chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société.

www.amundi.com   

Contact presse :

Natacha Andermahr

Tél. +33 1 76 37 86 05

natacha.andermahr-sharp@amundi.com

Contacts investisseurs :

Anthony Mellor

Tél. +33 1 76 32 17 16

anthony.mellor@amundi.com

Thomas Lapeyre

Tél. +33 1 76 33 70 54

thomas.lapeyre@amundi.com

³ Source : IPE « Top 500 Asset Managers » publié en juin 2020 sur la base des encours sous gestion au 31/12/2019

⁴ Boston, Dublin, Londres, Milan, Paris et Tokyo

⁵ Données Amundi au 31/03/2021